Courrier arrivé, CDG 54 le : 27/06/2025 à 15:26:06

# ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Année 2025

## CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

#### Le Maire de VILLEY SAINT ETIENNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

VU l'arrêté du Maire en date du 24/06/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

#### ARRETE

<u>Article 1</u>: Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

| IDENTITE DES AGENTS   | N° D'ORDRE |
|-----------------------|------------|
| Mme VUILLAUME Valérie | 1          |
| M. RANCESI Raphaël    | 2          |

# Total promouvables: 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes: 1

## Total promus: 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

<u>Article 2</u>: Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Courrier arrivé, CDG 54 le : 27/06/2025 à 15:26:06

<u>Article 3</u>: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Villey-Saint-Etienne, le 25 juin 2026

Le Maire,
Jean-Pierre COUTEAU

